



Conférence générale

35^e session, Paris 2009

rep

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

35 C/REP/4
10 septembre 2009
Original anglais

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT DE L'UNESCO POUR L'APPLICATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION À L'ÉDUCATION (ITIE) SUR LES ACTIVITÉS DE L'INSTITUT EN 2008-2009

PRÉSENTATION

Source : Article IV des Statuts de l'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE).

Antécédents : Conformément à cet article, et dans l'attente de la formation d'un nouveau Conseil d'administration, un rapport sur les activités de l'ITIE en 2008-2009 est soumis à la Conférence générale pour examen.

Objet : Le rapport décrit brièvement les événements récents ayant une incidence sur l'Institut, ses principaux programmes de recherche et de formation en matière d'application des technologies de l'information et de la communication (TIC) à l'éducation en 2008-2009, et les ressources institutionnelles et financières affectées à ces activités.

Cadre institutionnel, dispositions provisoires et Conseil d'administration

1. Le Service d'évaluation et d'audit (IOS) de l'UNESCO a effectué du 18 au 29 février 2008 un audit de l'ITIE afin d'évaluer les contrôles internes, l'utilisation des ressources, l'exactitude des rapports établis et le respect des règles et règlements. Cet audit portait sur la période allant de janvier 2006 à décembre 2007 et les domaines suivants : gestion du programme ; contrôle financier ; contrats ; voyages et administration générale. Il a conclu que l'ITIE a, de manière générale, assuré un contrôle approprié, établi des rapports adéquats, garanti le respect des règles et utilisé à bon escient les fonds qui lui ont été alloués par l'UNESCO. L'Institut est toutefois confronté à deux graves dangers : premièrement, les activités de programme ont diminué au point que, si la situation actuelle ne change pas radicalement, il est extrêmement improbable qu'il reste viable ; deuxièmement, la Fédération de Russie verse chaque année à l'Institut une contribution en espèces d'un montant de 715 000 dollars qui reste en dehors du système comptable et du système de contrôle de l'UNESCO.

2. La diminution des ressources financières consacrées aux activités de programme et l'absence de personnel international (de nombreux membres du personnel ayant quitté l'ITIE depuis 2005) avaient suscité des questions quant aux moyens dont l'Institut disposait afin de poursuivre ses objectifs. Pour traiter les problèmes soulevés dans le rapport d'IOS, un processus de restructuration a été lancé et plusieurs mesures ont été prises, comme la réorientation de l'allocation de fonds vers des activités de programme, la formulation d'une stratégie à moyen terme et la fusion de l'administration du Bureau de Moscou avec celle de l'ITIE en juin 2008 (voir paragraphe 4 ci-après). À ce jour, l'Institut a mis en œuvre 7 des 10 recommandations d'IOS. L'introduction de la double signature bancaire et la mise en place de plusieurs certificateurs ainsi que l'intégration de l'ITIE dans le système financier en ligne font partie des améliorations apportées à ses procédures administratives.

3. En ce qui concerne la contribution annuelle en liquide versée par la Fédération de Russie, l'article IV du Protocole d'accord concernant l'ITIE signé le 21 juillet 1998 stipule que « le Gouvernement de la Fédération de Russie fixera ... les règles de gestion des fonds alloués à l'Institut provenant du budget fédéral de la Fédération de Russie ». On espère que ces règles seront communiquées au Contrôleur financier de l'UNESCO, qu'un comptable sera chargé d'administrer l'allocation financière versée par la Fédération de Russie, que le compte sera soumis aux procédures d'audit de la Fédération de Russie, que tous les rapports écrits seront mis à la disposition du Directeur de l'ITIE, que le comptable présentera au Contrôleur financier de l'UNESCO et à l'AO de l'Institut des rapports périodiques dans un format reconnaissable et que le compte sera ouvert à l'examen des auditeurs externes et internes de l'UNESCO à intervalles raisonnables et sur demande préalable.

4. En juillet, à la suite de discussions entre les représentants de l'UNESCO et du Gouvernement russe, le Directeur général a écrit aux autorités russes une lettre proposant la création, pour une période transitoire de deux ans, d'une nouvelle structure plaçant les ressources humaines de l'ITIE et du Bureau de l'UNESCO à Moscou sous la responsabilité d'un seul directeur et d'une seule administration, ce qui permettra à l'Institut d'utiliser l'allocation financière de l'UNESCO et la contribution financière de la Fédération de Russie pour engager davantage de cadres organiques et augmenter significativement les fonds disponibles pour les activités de programme. Après le départ à la retraite du Directeur de l'Institut en décembre 2007, le Directeur général a décidé de nommer le Directeur du Bureau de l'UNESCO à Moscou directeur par intérim de l'Institut. Entre-temps, un vaste échange de vues a eu lieu entre les représentants des autorités russes et de l'UNESCO quant à l'orientation et à la structure du programme futur de l'ITIE.

5. Enfin, l'article III des statuts de l'ITIE stipule que le Conseil d'administration de l'Institut est composé de 11 membres, nommés par le Directeur général de l'UNESCO pour quatre ans et dont les mandats ont tous expiré. Le Directeur général toutefois a décidé de procéder à la nomination des nouveaux membres lorsque les parties auraient discuté de manière approfondie de l'avenir de l'Institut et que ses nouvelles orientations de programme auraient été fixées. Par conséquent, les

négociations avec les autorités russes ayant abouti, le Directeur général a décidé de nommer les nouveaux membres du Conseil d'administration en août 2009.

Activités de programme et réalisations en 2008-2009

6. Conformément à l'article II de ses Statuts, l'Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies de l'information à l'éducation (ITIE) contribue à l'application des technologies de l'information et de la communication (TIC) à l'éducation dans les États membres. Il a notamment pour fonctions la diffusion et l'échange d'information, les services consultatifs, l'assistance technique et la formation – la priorité étant accordée aux pays en développement et aux pays en transition ainsi qu'au développement de programmes régionaux de l'UNESCO, en particulier dans les pays de la communauté des États indépendants.

7. En 2008-2009, l'ITIE a poursuivi deux objectifs stratégiques :

- renforcer les capacités nationales afin de réduire la fracture numérique dans l'éducation, de mettre en œuvre les réformes éducatives correspondantes et de les orienter vers le développement durable ; et
- développer, réunir et diffuser l'information relative aux stratégies, méthodes et programmes novateurs d'application des TIC à l'éducation, en particulier les stratégies visant à accroître l'accès à l'Éducation pour tous et améliorer la qualité de celle-ci.

8. Ces deux objectifs ont été poursuivis dans le cadre de la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2008-2013 (34 C/4) au titre des objectifs primordiaux (1) Assurer une éducation de qualité pour tous et l'apprentissage tout au long de la vie ; et (5) Édifier des sociétés du savoir inclusives grâce à l'information et la communication. Malgré la période de transition et les difficultés qui l'ont accompagnée, des activités de programme ont été menées en 2008-2009 dans trois domaines interdépendants, la recherche, le renforcement des capacités et la fonction de centre d'échange d'information.

9. **La recherche** sur les applications des TIC à l'éducation a constitué le fondement nécessaire pour développer plus avant les projets, élaborer des matériels de formation et de méthodologie et des activités de formation. Une aide a été apportée à des États membres de l'UNESCO pour la formulation de politiques, la mise en œuvre de projets pilotes nationaux et la fourniture d'informations pertinentes sur les TIC. Dans ce contexte, du matériel d'orientation sur « Le recours aux TIC pour le diagnostic et la thérapie psychologiques » a été élaboré par l'ITIE en coopération avec d'éminents experts de l'Institut de psychologie de l'Académie russe de l'éducation (dans le cadre du projet conjoint Russie/UNESCO « Aide à la restauration et au développement du système éducatif de la République tchétchène » exécuté par le Bureau de l'UNESCO à Moscou). En outre, une étude analytique sur « Les TIC dans l'enseignement supérieur au sein de la CEI et dans les États baltes : Point sur la situation, défis et perspectives de développement » a été élaborée et présentée lors de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'enseignement supérieur organisée du 5 au 8 juillet 2009 à Paris.

10. Au cours de l'exercice l'ITIE a mené à bien les **activités de formation** ci-après :

- (a) Un séminaire international sur « *Les TIC comme moyen de donner accès à l'environnement informationnel en vue de l'épanouissement, de l'éducation et de l'inclusion sociale des personnes handicapées* », a été organisé les 3 et 4 avril 2008 en coopération avec le Ministère de l'éducation et de la science de la Fédération de Russie. Il avait pour objectif d'évaluer et de diffuser les connaissances relatives à l'utilisation des TIC pour rendre l'éducation plus accessible aux personnes handicapées, leur faciliter l'acquisition des compétences de la vie courante et l'inclusion sociale, ainsi que de permettre d'échanger et discuter l'expérience acquise dans ce domaine. Plus de 100 participants, parmi lesquels des représentants des

ministères de l'éducation et des services responsables de la formulation des politiques de l'éducation, des chefs d'établissements d'enseignement, des chercheurs, des enseignants et des spécialistes de la méthodologie venus du Bélarus, de Bulgarie, de Fédération de Russie, du Kazakhstan, de Lituanie et de Moldavie ont assisté à l'événement auquel ont également pris part des représentants de fabricants de matériel spécialisé.

- (b) Un séminaire de formation sur « *Le recours aux TIC pour le diagnostic et la thérapie psychologiques d'élèves des régions en situation de post-conflit* » s'est déroulé du 24 au 26 février 2009 à Pyatigorsk dans le cadre du projet conjoint Russie/UNESCO « Aide à la restauration et au développement du système éducatif de la République tchétchène ». Il a été organisé de concert avec l'Université linguistique d'État de Pyatigorsk en coopération avec l'Institut de psychologie de l'Académie russe de l'éducation. Vingt spécialistes de la République tchétchène, parmi lesquels des spécialistes des services éducatifs, des enseignants et des psychologues versés dans les domaines éducatifs et sociaux y ont assisté. Son principal objectif était d'offrir une formation professionnelle approfondie et de sensibiliser à l'application des TIC à l'éducation et à la réadaptation sociale et psychologique des enfants et des adolescents souffrant de traumatismes à la suite d'un conflit.
- (c) Les 16 et 17 mars 2009, l'ITIE a organisé un séminaire international et une réunion d'experts sur le thème « Ressources et technologies éducatives ouvertes » en coopération avec l'Institut d'éducation ouverte de Moscou. Le principal objectif de ce séminaire était de promouvoir le dialogue en matière de politiques et de contribuer à la formulation d'une politique de l'éducation portant sur les ressources éducatives ouvertes ainsi que sur le développement de nouvelles technologies et leur diffusion. Il s'est déroulé en présence de représentants de ministères de l'éducation et de grands établissements nationaux d'enseignement de 10 pays (Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Fédération de Russie, République du Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Mongolie, Tadjikistan et Ukraine), ainsi que d'experts internationaux spécialistes d'éducation ouverte venus du Royaume-Uni et de Finlande.
- (d) Comme prévu par le Programme de coopération entre l'UNESCO et l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO) pour 2008-2009, et afin de permettre aux États membres des deux organisations de profiter des pratiques de pointe en matière d'utilisation des technologies de l'éducation et de promouvoir la formulation de politiques fondées sur des données factuelles concernant l'application des TIC au service de l'expansion et de l'amélioration de la qualité des systèmes éducatifs, l'ITIE et l'ISESCO ont organisé un atelier international sur les indicateurs de l'utilisation des TIC dans l'éducation (24-26 juin 2009, Le Caire, Égypte) en coopération avec la Commission nationale égyptienne pour l'UNESCO. Des responsables de l'application des TIC aux statistiques et à la planification de l'éducation venus de 10 pays (Bahreïn, Égypte, Émirats Arabes Unis, Jordanie, Jamahiriya arabe libyenne, Mauritanie, Maroc, Soudan, Syrie, Tunisie et Yémen) ont pris part à cette manifestation qui était organisée en étroite coopération avec l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU).

11. Dans le cadre de ses activités de **centre d'échange d'information**, l'ITIE a élaboré et publié les 13 documents d'analyse, de formation, de méthodologie et d'information suivants :

- (i) « Les bibliothèques numériques dans l'enseignement ». Programme de cours de formation spécialisée (M. Moiseeva, en langue russe).
- (ii) « L'application des TIC à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels ». Programme de cours de formation spécialisée (B. Kotsik, en langue russe).

- (iii) « Les TIC au service de l'enseignement secondaire ». Programme de cours de formation spécialisée (B. Kotsik, en langue russe).
- (iv) « Les technologies de l'information et de la communication appliquées à l'éducation à distance ». Programme de cours de formation spécialisée (G. Troyan, en langue russe).
- (v) « L'Internet dans l'enseignement ». Programme de cours de formation spécialisée (M. Moiseeva, en langue russe).
- (vi) « Le multimédia dans l'éducation ». Programme de cours de formation spécialisée (M. Moiseeva, A. Hannanov, en langue russe).
- (vii) « L'initiation aux TIC ». Programme de cours de formation de base (B. Kotsik et E. Pshenichnaya, en langue russe).
- (viii) « L'initiation aux TIC ». Cours de formation de base (E. Khenner, E. Eremin, A. Shestakov, E. Alikina, N. Tokhtueva, M. Moisevaa, 2008, en langue russe).
- (ix) « Développement de compétences professionnelles dans le domaine des TIC ». Cours de formation de base (M. Moiseeva, V. Stepanov, E. Patarakin, A. Ishkov, D. Tupicin, 2008, en langue russe).
- (x) « Les bibliothèques numériques dans l'éducation, la science et la culture ». Étude analytique (T. B. Rajashekar, S. Walters, M. Singhal, S. Tanner, 2008, en langue anglaise).
- (xi) « Les TIC dans l'éducation des personnes ayant des besoins spéciaux ». Cours de formation spécialisée (A. Edwards, S. Besio, N. Tokareva, en langue russe, 2008).
- (xii) « Tester des technologies dans l'éducation à distance ». Cours de formation spécialisée (T. Kabanova, V. Novikov, en langue russe).
- (xiii) « Les TIC dans l'enseignement supérieur au sein de la CEI et dans les États baltes : Point sur la situation, défis et perspectives de développement ». Étude analytique (A. Victorov, A. Ovodenko, en langue russe, 2009).

12. Plusieurs centaines d'exemplaires des publications de l'ITIE ont été distribués à plus de 25 organisations du monde entier ainsi qu'à l'occasion d'expositions internationales concernant les TIC au service de l'éducation et de séminaires et ateliers de l'ITIE. Enfin, le rapport de l'IPE sur *Les ressources éducatives ouvertes* a été traduit d'anglais en russe par des spécialistes de l'ITIE et préparé pour publication.

Ressources financières et dépenses

13. Comme les recettes et dépenses de l'ITIE sont enregistrées dans le Compte spécial créé par le Directeur général, elles sont calculées en dollars des États-Unis courants et non en dollars constants comme c'est le cas pour le Programme ordinaire de l'UNESCO. En conséquence, les variations d'un exercice budgétaire à l'autre ne représentent pas uniquement des augmentations (ou diminutions) de recettes ou de dépenses en termes réels, car elles résultent aussi des fluctuations du cours du dollar.

14. Les tableaux 1 et 2 (annexe) indiquent les ressources financières de l'ITIE et ses dépenses pour 2008-2009 (estimations) par rapport à celles de 2006-2007 (chiffres réels). Il convient de noter qu'en plus des ressources en espèces de l'UNESCO indiquées ci-après, la Fédération de Russie met gratuitement à disposition les locaux de l'ITIE et verse une contribution en espèces, d'un montant de 558 727 dollars des États-Unis en 2009, qui couvre aussi les traitements des experts nationaux. Par le biais de son budget ordinaire, l'UNESCO règle le traitement du Directeur par intérim de l'ITIE et de l'AO international du Bureau de Moscou et de l'ITIE.

ANNEXE

Tableau 1

Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies
de l'information à l'éducation (ITIE)

État des recettes et des dépenses et évolution (estimations)
des réserves et des soldes des fonds
pour la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009

(en milliers de dollars des États-Unis)

| Description | 31 décembre 2009 (montant estimatif) | Au 30 juin 2009 | 2008 |
|---|---|-----------------|----------------|
| Recettes | | | |
| Contributions volontaires | 0 | 0 | 16 485 |
| Activités productrices de recettes | 0 | 0 | 0 |
| Allocations provenant d'autres fonds | 550 000 | 550 000 | 550 000 |
| Ajustements de change | -1 616 | -1 616 | -1 075 |
| TOTAL, RECETTES | 548 384 | 548 384 | 565 410 |
| Dépenses | | | |
| Dépenses de personnel | 53 198 | 53 198 | 268 781 |
| Autres dépenses liées au personnel | 23 000 | 8 706 | 13 102 |
| Services externes | 220 000 | 87 198 | 122 346 |
| Biens et fournitures | 12 000 | 1 477 | 19 690 |
| Contributions financières | 0 | 0 | 0 |
| Autres dépenses | 1 700 | 676 | 1 799 |
| Provision constituée pour couvrir les engagements non liquidés | 0 | 40 398 | 10 075 |
| TOTAL, DÉPENSES | 309 898 | 191 653 | 435 793 |
| Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses | 238 486 | 356 731 | 129 617 |

Tableau 2

**Institut de l'UNESCO pour l'application des technologies
de l'information à l'éducation (ITIE)**

**État des recettes et des dépenses et évolution des réserves et des soldes des fonds
pour la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2007**

(en milliers de dollars des États-Unis)

| Description | 2007 | 2006 |
|---|----------------|----------------|
| Recettes | | |
| Contributions volontaires | 30 928 | 27 226 |
| Activités productrices de recettes | 6 003 | 8 063 |
| Allocations provenant d'autres fonds | 550 000 | 550 000 |
| Ajustements de change | -235 | 31 |
| TOTAL, RECETTES | 586 696 | 585 320 |
| Dépenses | | |
| Dépenses de personnel | 361 675 | 441 998 |
| Autres dépenses liées au personnel | -1 473 | 9 821 |
| Services externes | 136 695 | 167 279 |
| Biens et fournitures | 23 012 | 21 587 |
| Contributions financières | 1 382 | 318 |
| Autres dépenses | 661 | 832 |
| Provision constituée pour couvrir les engagements non liquidés | 0 | 27 |
| TOTAL, DÉPENSES | 521 952 | 641 862 |
| Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses | 64 744 | -56 542 |